Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-14_07_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 4 novembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : REMY Colette

Absents et représentés : YOUNSI Fanny (pouvoir à Christian GOULARD), Sylvie GUILLEMY (pouvoir à Nicole LECORGNE)

Absents : Elise BECAVIN, Luc SUPERCHI-GAILLARD

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann (DGS), Emmanuelle JAOUEN (DGA), Sylvie JANSEN (DST) de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 14-07-2026-CM : Acquisition à titre gratuit des parcelles AB 895 et 897 rue du Caruhel

Les parcelles cadastrées AB 895 et 897, d'une superficie totale de 130 m², appartenant à Monsieur et Madame ROCABOY, constituent une emprise correspondant à une partie du trottoir et de la rue du Caruhel. Il convient de régulariser la situation en procédant à leur acquisition par la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 22 octobre 2026 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées AB 895 et 897, d'une superficie totale de 130 m², situées rue du Caruhel ;

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ÉTABLES-SUR-MER Côtes d'Armor